

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #24-715, 24-716 et 24-717.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le Conseil a adopté les projets de règlements intitulés :

- « *Projet de règlement #24-715 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin d'identifier le territoire sujet au phénomène d'îlot de chaleur* » ;
- « *Premier projet de règlement #24-716 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des dispositions relatives au phénomène d'îlot de chaleur* » ;
- « *Projet de règlement #24-717 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses règlements 184-12 et 184.13 apportant des ajustements à la délimitation de la zone agricole transposée au cadastre rénové* » ;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 juin 2024 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur les projets de règlements # 24-715, 24-716 et 24-717. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera les projets de règlements et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Les projets de règlements #24-715, 24-716 et 24-717 sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

3. Les projets concernent tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 13^{ième} jour de mai deux mille vingt-quatre.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière